

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°38 - publié le 30 avril 2024





# COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

## PROCÈS-VERBAL N°9

Réunion du 29/04/2024

**Président :** DJEDOU Djamel

**Présents :** FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

**competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr**

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

### **INFORMATION FMI :**

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.**

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

**Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.**

**En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.**

**Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.**

### **Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :**

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.

**Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.**

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des





compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

**Horaire Légal** : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé** : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire Négocié** : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

**Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS** lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

- Responsable FMI : Éric THIVOLLE
- **INFORMATION FMI** :

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres** : L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

**Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.**





- Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
- Cette demande doit être faite via l'adresse mail [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

**Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation**

**Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.**

**Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.**

### Procédure ci-dessous

## Chapitre I : Correspondant Footclubs

### 1.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application.

Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

- 1) Créer un compte à l'aide du bouton

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.

Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



- 3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de

*Remarque :*

*Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application avec la case à cocher responsable des paramètres des accès aux feuilles de club sur la feuille de match.*



**Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessous.**

- Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
- Responsable coupes X BOUVIER et R GIRAUD : Djamel DJEDOU
- Responsable délégations : Éric THIVOLLE
- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Vous pouvez joindre Camille FOUYAT au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

Nous vous rappelons que nous vous accordons **UN joker** par équipe pour le déplacement d'un match sans raison particulière autre qu'un arrêté municipal au cours de la première phase. Ensuite ce sera un forfait pour l'équipe qui ne pouvait pas jouer.

La date de report est automatiquement la première date disponible.

Merci de prévenir le vendredi avant 15h si vous souhaitez reporter un match ou si vous avez un problème avec la rencontre du jour. Il est évidemment obligatoire de prévenir vos adversaires si vous ne venez pas à la rencontre.

Les responsables vétérans doivent s'assurer qu'ils ont bien accès à la FMI auprès du correspondant Footclub. Pour avoir des licences valides le vendredi, ces dernières doivent être validées maximum le dimanche avant minuit.

- Responsable Foot diversifié: Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - [mipommier@wanadoo.fr](mailto:mipommier@wanadoo.fr)

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

#### RAPPEL AUX CLUBS POUR LA FIN DE SAISON 2023/2024

**Toutes les rencontres reportées de ce week-end, devront se jouer le week-end du 11 et 12 mai, aucun report ne sera accepté.**

Toutes les rencontres ayant déjà eu un report pour arrêter municipal ou terrain impraticable devront se jouer à la date prévu (prévoir un terrain de repli en cas d'intempéries) sous peine d'avoir match perdu.

La journée du 19 Mai est réservée pour d'éventuelles intempéries.

les 2 dernières journées fixées aux 26 Mai et 02 juin 2024 doivent se jouer le même jour, Aucune demande de changement de date sera acceptée (sauf pour la D5 challenge),





Le barème de pénalisation sera publié à la fin des championnats, chaque club peut demander la situation de son club.

## COUPES SENIORS, VETERANS ET FOOT DIVERSIFIÉ

### **Coupe Xavier BOUVIER : les demi-finales se dérouleront le week-end du 11 et 12 Mai 2024 :**

DONZERE / O SALIASSE RHODIA 2  
ALLAN / TOURNON

La finale aura lieu le samedi 08 Juin à 18h sur le terrain du POUZIN

### **Coupe René GIRAUD : les demi-finales se dérouleront le week-end du 11 et 12 Mai 2024 :**

BEAUMONTELER 2 / LE CHEYLARD  
SC ROMANS / SAUZET ou ST MONTAN / SC ROMANS

La finale aura lieu le dimanche 09 Juin à 16h15 au stade du POUZIN

### **Coupe vétérans : les demi-finales se dérouleront le vendredi 10 Mai 2024 :**

MONTELIER / MAUVES  
RAMBERTOIS / ENT BOURG ST JULIEN

La finale aura lieu le dimanche 09 Juin à 10h au stade du POUZIN

### **Coupe Paul GATEAUD (foot diversifié) :**

La finale aura lieu le samedi 08 Juin 2024 à 17h45 au stade du POUZIN entre :

JS LIVRON / SOYONS

### **COUPE DE FRANCE 2024/2025 :**

La date limite des engagements de la coupe de France 2024/2025 est fixée au 15 juin 2024.

Merci de faire le nécessaire afin que votre club puisse participer à cette épreuve.





**CI-DESSOUS LE TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2023/2024**

CHAMPIONNAT D1									
Début de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en R3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descentes en D2	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées de D2	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Fin de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12

CHAMPIONNAT D2									
Début de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Descentes de D1	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées en D1	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Descentes en D3	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées de D3	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Fin de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24

CHAMPIONNAT D3									
Début de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Descentes de D2	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées en D2	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Descentes en D4	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées de D4	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Fin de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48

CHAMPIONNAT D4									
Début de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Descentes de D3	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées en D3	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Descentes en D5	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Fin de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72

CHAMPIONNAT D5									
Descentes de D4	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées en D4	12	12	12	12	12	12	12	12	12



# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°34

Réunion électronique du 29 / 04 / 2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

### Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.







### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

**En dehors des horaires officiels ou autorisés**, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

### **DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES** (Au plus tard J-13) :

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

**Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !**

## **TOURNOIS**

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.**

Tournois autorisés :

US MONTELMAR : (Report des tournois du 01/05)

U7 le 11 Mai 2024,

U9 le 11 Mai 2024.





**FC MUZOLAIS :**

U7 le 09 Mai 2024,  
U9 le 09 Mai 2024,  
U11 le 09 Mai 2024,  
U13 le 09 Mai 2024.

**AS ST DONAT :**

U7 le 08 Juin 2024,  
U9 le 09 Juin 2024,  
U11 le 08 Juin 2024,  
U13 le 09 Juin 2024.

**AS ST ROMAIN DE SURIEU :**

U11 le 09 Mai 2024,  
U13 le 09 Mai 2024,  
U18F le 09 Mai 2024.

## U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 04 Mai 2024 à 10h00.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### PHASE PRINTEMPS :

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.





Prochains plateaux : Samedi 04 Mai 2024 à 13h30.

### U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains plateaux : Samedi 04 Mai 2024.

### U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

#### ➤ Festival PITCH U13 :

La finale régionale se déroule ce samedi 04/05/2024 à Feurs avec les équipes garçons de l'Olympique de Valence et de Rhône Crussol Foot 07 et l'équipe filles de l'Olympique Salaise Rhodia.

#### ➤ Coupe CHARLES ANDRE :

Les ½ finales se jouent en match sec avec la séance de jonglerie avant la rencontre ce samedi 04/05/2024 à 13h30.

#### Déroulement de l'épreuve de jonglage :

- 50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main), les jongles s'effectuent en posant le pied au sol avant chaque contact.
- 20 têtes
- Chaque joueur a droit à 2 essais
- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match participent à l'épreuve
- Les groupes de joueurs se font par numéro de joueur : les n°1 ensemble, les n°2 ensemble... La comptabilité des jongles est faite par les joueurs de chaque équipe en présence de leur éducateur.
- Pour chaque équipe, le total des jongles des 8 meilleurs joueurs est pris en compte.

Un mail a été envoyé au club des quatre équipes qualifiées et les rencontres du championnat de ces équipes ont été reportées le samedi 11/05/2024.

#### ➤ 1<sup>ère</sup> Phase D1, D2, D3, D4, D5 et D6 :

Suite à un état des lieux des rencontres non jouées, des reports de rencontre ont été planifiés pour le samedi 11/05/2024 et le samedi 18/05/2024. Merci de bien prendre connaissance de votre boîte mail et de votre agenda de rencontres.





## U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

### **Forfait Journée :**

U15D2 Poule B : J12 FC PORTES VALENCE.

U15D3 Poule A : J3 FC BREN.

U15D3 Poule B : J3 FC DIOIS.

U15D5 Poule F : J2 OL SAINT MONTAN.

### **Programmation des rencontres de championnat en retard :**

#### **U15 D2 :**

##### Poule B :

J12 : FC DROME PROVENCE – US MONTELIMAR 2 le 12/05/2024.

#### **U15 D3 :**

##### Poule B :

J2 : RHONE CRUSSOL 3 – ACE FC le 15/05/2024,

J3 : ACE FC - FC TRICASTIN le 01/05/2024.

#### **U15 D5 :**

##### Poule F :

J2 : US St JUST St MARCEL – US PORTES HTES CEVENNES le 01/05/2024.

J6 : US BAS VIVARAIS 2 – ATHL FOOT CEVENNES le 07/05/2024.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

## U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **Coupe Vivier BOUDRIER :**

Les demi-finales sont en ligne. Les rencontres se joueront le 18/05/24.

Ent AS BERG HELVIE – OL RUOMS / JS LIVRON.

U. MONTELIMAR S. / OL SALAISE RHODIA.





### **Forfait journée :**

U17 D4 Poule C : USVJ/FCV 3 journée 06.

### **Programmation des rencontres de championnat en retard :**

#### **En U17 D1 :**

US MONTELIMAR 1 / VALLIS AUREAU FOOT 1 est programmé au 01/05/24,  
ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 01/05/24,  
US MONTELIMAR 1 / RHONE-CRUSSOL FOOT 07 est programmé au 08/05/24,  
FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 11/05/24.

#### **En U17 D2 :**

*Poule A :*

AS CORNAS / U.S VAL D'AY est reporté au 15/05/24.

*Poule B :*

OL CENTRE ARDECHE / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 18/05/24.

#### **En U17 D4 :**

*Poule C :*

USVJ- FCV 3 / FC VALLON PONT D'ARC est reportée au 25/05/24.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

## U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **Forfait journée :**

U20D2 : ES BEAUMONTELEGER journée 15.

### **Forfait Général :**

U20D2 : DIOIS FC journée 20 (3<sup>ème</sup> forfait) journées 02 – 13 – 20. En application de l'Art 19.3 des Règlements Sportifs, les autres équipes de la poule conservent les points cumulés contre l'équipe du DIOIS FC. Concernant les rencontres qui devaient se jouer, après le forfait, les équipes opposantes se verront attribuer la victoire, avec un résultat de 3 à 0.

### **Retour Commission Règlements :**

Suite aux décisions de la commission des règlements :

Dossier n°62 du 09/04/2024 : U20D2, FC MUZOLAI 3 pts 3 buts – FC DIOIS 0 pt 0 but.

Dossier n°66 du 16/04/2023 : U20D1, CHAVANAY (0 pt 1 but) – U MONTELIMAR S (-1 pt 0 but).





Dossier n°69 du 16/04/2024 : U20D1, RHONE CRUSSOL FOOT 07 (3 pts 8 but) – ASF PIERRELATTE (0 pt 0 but).

**Programmation des rencontres de championnat en retard :**

**En U20 D1 :**

FC ANNONAY / US MONTELIMAR est reportée au 01/05/24,  
US VALLEE DU JABRON -FCV / ASF PIERRELATTE est reportée au 01/05/24,  
US MONTELIMAR / CHAVANAY est reportée au 18/05/24.

**En U20 D2 :**

US PORTES HAUTES CEVENNES / ES CHOMERAC est reportée au 01/05/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.





# COMMISSION FÉMININE

## PROCÈS-VERBAL N°21

Réunion du 29 avril 2024

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes et seniors F et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

#### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

En seniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

#### **Matches reportés en D1 - Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.**

- Match n° 26937701 opposant Ruoms à US Vallée du Jabron/FCV est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.
- Match n° 26937733 opposant St Cyr Félines Peaugres à St Romain La Sanne est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.
- Match n° 26937734 opposant Rochemaure à Tournon 1 est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.

#### **Matches reportés en D2 - Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.**

- Match n° 27820245 opposant Val d'Ay à Ent. BBRM/Génissieux/Bourg de Péage est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820250 opposant Ent. BBRM/Génissieux/Bourg de Péage à Sud Ardèche est reporté au mercredi 8 mai 2024 à 10h.
- Match n°27820274 opposant Villevoconce à St Alban d'Ay est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.





- Match n° 27820280 opposant Larnage Serves à Colombier St Bath est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820281 opposant St Alban d'Ay à Vallis Auréa est reporté au dimanche 12 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820279 opposant Villevocance à Hustun est reporté au samedi 11 mai 2024 à 20h.
- Match n° 27820309 opposant Roiffieux à FC Muzolais est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.

**LA DERNIERE JOURNEE DE CHAMPIONNAT DE LA D2 EST REPLANIFIEE LE 26 MAI A 10H CAR ½ FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES LE 19 MAI.**

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

#### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

**Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District :**

- Match n° 27820153 opposant Mélas Le Teil à Berzème est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820155 opposant St Priest 07 à Chateauneuf de Galaure est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820154 opposant ACE à RCF07 est reporté au dimanche 12 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820161 opposant St Priest 07 à RCF07 est reporté au mercredi 8 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820183 opposant Bourg St Andéol à St Donat 2 est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820185 opposant Bas Vivarais à Baix est reporté au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820189 opposant Valensolles à Bourg St Andéol est reporté au dimanche 12 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820190 opposant Baix à St Donat 2 est reporté au dimanche 12 mai 2024 à 10h.

**LA DERNIERE JOURNEE DE CHAMPIONNAT EST REPLANIFIEE LE 26 MAI A 10H CAR ½ FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES LE 19 MAI.**

### CHAMPIONNAT U13 F

#### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89







Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.

Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

**Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District :**

**Match n° 27819925 opposant Bren à Davezieux Vidalon est reporté au mercredi 1er mai 2024 à 10h.**

**Match n° 27819929 opposant FC Montélimar à Salaise Rhodia est reporté au samedi 20 avril 2024 à 13h30. Match non joué ?**

**Match n° 27819946 opposant Salaise Rhodia à Davezieux Vidalon est reporté au samedi 20 avril 2024 à 13h30. Attente d'une date ?**

**Match n° 27819943 opposant St Marcelloise à FC Montélimar est reporté au mercredi 1er mai 2024 à 10h.**

**Match n° 27819949 opposant Davezieux Vidalon à Bren est reporté au mercredi 8 mai 2024 à 10h.**

**Match n° 27819947 opposant St Marcelloise à Chabeuil est reporté au mercredi 8 mai 2024 à 10h.**

**Match n° 27818848 opposant FC Montélimar à Hauterives est reporté au mercredi 8 mai 2024 à 10h.**

**Match n° 27819950 opposant Beaumontélagér à Salaise Rhodia est reporté au mercredi 8 mai 2024 à 10h.**

## CHAMPIONNAT U15 F

**Responsable**

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

**Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District :**

- Match n° 27819982 opposant Rhône Crussol à Joyeuse St Paul est reporté au 01 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820038 opposant Montmeyran à Nord Drôme est reporté au 21 avril 2024 à 10h. Match non joué ?
- Match n° 27819987 opposant US Montélimar 1 à FC540 est reporté au 01 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27819999 opposant St Marcelloise à Salaise Rhodia est reporté au 15 mai 2024 à 18h.
- Match n° 27820036 opposant Pierrelatte à Tournon est reporté au 8 mai 2024 à 10h.





- Match n° 27820044 opposant Montmeyran à Cornas est reporté au 01 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820049 opposant Boulieu les Annonay à Montmeyran est reporté au 24 avril 2024 à 17h30. Match non joué ?????
- Match n° 27820056 opposant Boulieu les Annonay à Ent. Nord Drôme est reporté au 01 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27843185 opposant Bourg Argental Joyeuse St Paul est reporté au 22 mai 2024 à 15h30.
- Match n° 27843187 opposant US Montelimar 2 à AC de l'Allet est reporté au 21 avril 2024 à 10h. Match non joué ?
- Match n° 27843189 opposant FC Montélimar à US Montélimar 2 est reporté au 01 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27843190 opposant AC de l'Allet à Davezieux est reporté au 01 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27843195 opposant Davezieux à FC Montélimar est reporté au 8 mai 2024 à 10h.
- Match n° 27843202 opposant Joyeuse St Paul à FC Montélimar est reporté au 15 mai 2024 à 15h.
- Match n° 27843203 opposant Bourg Argental à US Montélimar 2 est reporté au 8 mai 2024 à 10h.

## CHAMPIONNAT U18 F

### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche matin 10h.

### RAPPEL :

**En cas de demande de modification moins de 12 jours avant la rencontre, la demande doit être adressée à la commission féminine par mail.** Les clubs ne contactent pas l'arbitre, c'est la commission qui s'en charge et qui validera ou pas la demande.

**Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District :**

### **Pratique à 11 :**

- Match n° 27261054 opposant Pierrelatte à Joyeuse St Paul est reporté au 15 mai 2024 à 15h.

### **Pratique à 8 :**

- Match n° 27820123 opposant Glun à Boulieu les Annonay est reporté au 1<sup>er</sup> mai 2024 à 10h.
- Match n° 27820127 opposant Boulieu les Annonay à La Sanne St Romain est reporté au 8 mai 2024 à 10h.





## COUPES DEPARTEMENTALES DESTIA CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Horaire officiel des rencontres : le dimanche matin 10h

**Replanification du match n° 28078464 FCCSB contre BOULIEU LES ANNONAY le dimanche 12 mai 2024 à 10h.**

**½ finale Camou Wolf : 19 mai 2024 à 10h**

**ST PRIEST 07 contre FELINES ST CYR PEAUGRES**

**SUD ARDECHE contre PIERRELATTE**

**½ finale Dresher Tardy : 19 mai 2024 à 10h**

**ROCHEMAURE contre Gagnant du match 28078464 opposant FCCSB/FCPA à Boulieu Les Annonay**

**Ent. BBRM/GENISSIEUX/BOURG DE PEAGE contre RUOMS**

## FOOT LOISIRS SENIORS F – LES RENCONTRES

### Responsable

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Le calendrier est en ligne.

## INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que **l'utilisation de la FMI est obligatoire** (prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI)

Encore trop de feuilles de match papier. Merci de faire le nécessaire afin que la tablette fonctionne (accès, mise à jour...). Eric THIVOLLE est à votre disposition si besoin au 06-13-86-01-14.

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyer à la personne de permanence et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

Merci de bien vouloir noter des maintenant les dates des journées événementielles féminines : 25 novembre, 05 janvier (futsal), 13 avril et 1<sup>er</sup> juin. Toutes les infos seront en ligne en temps voulu.

Nous vous rappelons que le port du voile sur les terrains est strictement interdit. L'information en ce sens a largement été faite.





# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 36

### COMMISSION DE DISCIPLINE

**Exceptionnellement, la Commission de Discipline se réunira les mardis 30 Avril & 07 Mai 2024.**

Vos rapports des week-ends du 27 & 28 avril et 04 & 05 Mai, doivent être envoyés en ligne, au plus tard, le mardi qui suit votre rencontre avant 18 h dernier délai.

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 04 & 05/05/2024

• **SERGEANT Cyrille (07.70.15.24.71)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin.

### CLASSEMENT DES ARBITRES - SAISON 2023/2024

La C.D.A vous informe que le classement annuel de toutes les catégories aura lieu le lundi 24 juin 2024 au District et sera diffusé dans la semaine qui suit.

### STATUT DE L'ARBITRAGE

#### **RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES Y COMPRIS TOUS LES STAGIAIRES**

Il vous est rappelé que pour pouvoir couvrir votre club cette saison envers le statut de l'arbitrage, il vous faut arbitrer, en plus des 18 ou 9 ou 15 ou 7 week-ends, selon votre catégorie, une rencontre dans les trois dernières journées.

#### **Modalités de couverture :**

- **Arbitres Seniors**: 18 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai – 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Seniors Stagiaires** : 9 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Jeunes** : 15 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Jeunes Stagiaires** : 7 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).

Merci d'en prendre note.

### LOI 4 : EQUIPEMENT DES JOUEURS ET/OU JOUEUSES

Lors d'une rencontre de football, la principale mission de l'arbitre reste la protection des joueurs et des joueuses.

De ce fait, un joueur ou une joueuse ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit de dangereux.





Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc...) est interdit et doit être ôté (*recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé*).

Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port de l'alliance est toléré à condition qu'elle soit protégée.

Les joueurs ou joueuses doivent être inspecté(e)s avant le début du match, et les remplaçant(e)s avant d'entrer en jeu.

Si un joueur ou une joueuse porte ou utilise un objet ou un bijou non autorisé ou dangereux, l'arbitre doit ordonner au joueur ou à la joueuse d'ôter ce bijou et de quitter le terrain au prochain arrêt de jeu s'il ou elle ne peut pas ou ne veut pas s'exécuter.

Un joueur ou une joueuse refusant d'obtempérer ou remettant le bijou doit être averti.

Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2023/2024, la Commission Départementale de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble des acteurs et actrices (arbitres, joueurs, joueuses, éducateurs, éducatrices) pour les rencontres à venir.

Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijoux, cache-cou, collants... ou autres équipements non autorisés.

#### AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

#### JUIN 2024

- Vendredi 07 Juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

#### COURRIERS DES ARBITRES

- **VERRECCHIA Laurent** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 31/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **SOUL Khaled** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 31/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **NAJIM Youness** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 21/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **AURIC Frédéric** : Courriel nous informant de son absence à la séance de rattrapage du samedi 27/04/2024 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- **MONTAGNON Noémie** : Courriel nous informant de son absence à la séance de rattrapage du samedi 27/04/2024 pour raisons familiales. Lu et noté.





- **ULLERICH Michaël** : Courriel nous informant d'avoir décidé de ne faire se dérouler la rencontre Seniors D 5 du 28/04/2024 pour raisons d'intempéries (terrain impraticable). Lu et noté.
- **GOUOT Maxime** : Courriel nous informant d'avoir décidé de ne faire se dérouler la rencontre de Coupe D TARDY du 28/04/2024 pour raisons d'intempéries (terrain impraticable). Lu et noté.
- **MANGIN Louis** : Courriel nous informant de son indisponibilité pour arbitrer sa rencontre U 17 D 2 du mercredi 15/05/2024 pour raisons scolaires. Lu et noté.

#### COURRIERS DES CLUBS

- **FC LE CHEYLARD** : Courriel nous demandant un arbitre pour son équipe Seniors D5 pour la rencontre du 05/05/2024. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **AS CORNAS** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Féminines U 18 pour la rencontre du 27/04/2024. Lu et noté.
- **US VAL D'AY** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Féminines Seniors D 2 pour la rencontre du 01/05/2024 et nous adressant un arrêté municipal interdisant la rencontre Seniors D 4 du 28/04/2024. Lu et noté.
- **ES DU TREFLE** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D 4 pour la rencontre du 28/04/2024. Lu et noté.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres Seniors D 2 & D 4 du 28/04/2024. Lu et noté.
- **FC CHABEUIL** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres des 27 & 28/04/2024 et nous informant donc du changement de lieu pour sa rencontre de Coupe Paul GATEAUD. Lu et noté.
- **US VEYRAS** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres des 27 & 28/04/2024. Lu et noté.
- **AS DU DOLON** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D 5 pour la rencontre du 27/04/2024. Lu et noté.
- **FC Diois** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U 15 D 3 pour la rencontre du 28/04/2024. Lu et noté.
- **RC MALVINOIS** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D 5 pour la rencontre du 28/04/2024. Lu et noté.



- **FC ST RESTITUT** : Courriel nous demandant un arbitre pour son équipe Seniors D5 pour la rencontre du 05/05/2024. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant du changement des lieux pour ses rencontres U 20 D 1 du 01/05/2024 et U 15 D 5 du 04/05/2024. Lu et noté.
- **FC BOURGUISAN** : Courriel nous demandant un arbitre pour son équipe Seniors D5 pour la rencontre du 05/05/2024. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **CO CHATEAUNEUF DU RHONE** : Courriel nous adressant leurs félicitations à l'arbitre de la rencontre Seniors D4 du 28/04/2024. Lu et noté. Remerciements. Nous les transmettons à l'intéressé.

Président CDA  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA  
Jean-Baptiste RIPERT